

# ENQUÊTE PUBLIQUE - *Révision du P.L.U. de la commune de Beauchamp*

## DOCUMENT N° 3 : ANNEXES

### I- PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE :

- Annexe 1 : Arrêté du 20 septembre 2019
- Annexe 2 : avis de prolongation 8 11 2019
- Annexe 3 : 1<sup>ère</sup> insertion presse le 25 septembre 2019
- Annexe 4 : 2<sup>ème</sup> insertion presse le 16 octobre 2019
- Annexe 5 : 1<sup>ère</sup> affiche
- Annexe 6 : certificat d'affichage – 25 septembre 2019
- Annexe 7 : plan d'implantation des panneaux
- Annexe 8 : certificat d'affichage prolongation– 12 novembre 2019
- Annexe 9 : pose de la 2<sup>ème</sup> affiche le 12 novembre 2019
- Annexe 10 : lettre au maire demandant la prolongation de l'enquête du 8 11 2019
- Annexe 11 : 3<sup>ème</sup> insertion presse. Prolongation 13 11 2019

### II- CONCERTATION PRÉALABLE :

- Annexe 12 : 7 articles du journal municipal sur 2018 et 2019

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BEAUCHAMP**

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-19;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L 123-19 et R.123-1 à R.123-46 ; Vu la délibération n°2018-081 du Conseil municipal en date du 28 juin 2018 prescrivant la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme;

Vu la délibération n°2018-112 du Conseil municipal en date du 13 décembre 2018 prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable;

Vu la délibération n°2019-060 du Conseil municipal en date du 13 juin 2019 arrêtant le bilan de la concertation et du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu les différents avis recueillis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté; Vu la décision du 10 juillet 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise; Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique;

**ARRETE:**

**Article 1** Il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beauchamp, du lundi 14 octobre à 9h00 au jeudi 14 novembre 2019 à 17h30, soit pendant trente-deux (32) jours consécutifs. L'enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

**Article 2** Monsieur Philippe Pion, administrateur territorial retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

**Article 3** Les pièces du dossier qui comprend au sein du rapport de présentation, un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Beauchamp. A l'accueil, pendant la durée de l'enquête, du 14 octobre au 14 novembre 2019 :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
- Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30;
- Les vendredis de 8h30 à 12h00 ;
- A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site internet de la commune à l'adresse suivante: <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Beauchamp dès la publication du présent arrêté.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions:

- sur le registre ouvert à cet effet et présent à l'accueil de la mairie;
- sur le registre dématérialisé accessible depuis le site internet de la commune ;
- par courrier électronique: [plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr);
- par courrier postal à destination du commissaire enquêteur -mairie de Beauchamp, 1 place Camille Foulnat, 95250 Beauchamp.

Les observations formulées sur le registre dématérialisé et par courrier électronique pourront être consultées sur le registre présent à l'accueil de la mairie.

- Article 4 Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Beauchamp pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes:
- Le lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00 ;
  - Le lundi 21 octobre de 16h00 à 19h00 ;
  - Le samedi 26 octobre de 9h00 à 12h00 ;
  - Le jeudi 7 novembre de 9h00 à 12h00 ;
  - Le jeudi 14 novembre de 14h30 à 17h30.
- Article 5 A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.
- Article 6 Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Beauchamp le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.
- Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du Code de l'Environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Beauchamp et sur le site internet <https://www.ville-beauchamp.fr/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- Article 7 Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme en vue de cette approbation.
- Article 8 Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractère apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet de la commune <https://www.ville-beauchamp.fr/> Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie, en tous lieux habituels.
- Article 9 Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01.30.40.45.12 et du service urbanisme 01.34.18.39.50.
- Article 10 Madame le Maire de Beauchamp et Monsieur le commissaire enquêteur, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE BEAUCHAMP

## **AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE**

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par lettre en date du 8 novembre 2019, Monsieur Philippe PION commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, a décidé la prolongation de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp du fait d'éléments nouveaux méritant d'être approfondis concernant le projet de d'Ile de France Mobilités et de la CA Val Parisis sur le site de Pontalis.

**Cette enquête est prolongée jusqu'au 28 novembre 17h inclus :**

### 1/ Rappel de l'objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

### 2/ Le siège de l'enquête

L'enquête se tient en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre peuvent être consultés en mairie de Beauchamp – 1 place Camille Fouinat – aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
- Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Les vendredis de 8h30 à 12h00 ;
- A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public peut prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles

spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

### 3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public peut également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : [plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr)

### 4/Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie – 1 place Camille Fouinat – selon les jours et horaires suivants :

- **Le vendredi 22 novembre de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le jeudi 28 novembre 14h00 à 17h00.**

### 5/ Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

### 6/Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête prolongée, soit le 28 novembre 2019, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01.30.40.45.12 et du service urbanisme 01.34.18.39.50.



35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **ASTRID BLERE**

DESTINATAIRE : **CDV EVENEMENT PUBLIC**

Date et heure d'envoi : 23/09/2019 11:23:51

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72108185**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE**

**REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE BEAUCHAMP**

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**LA GAZETTE DU VAL D'OISE**

**VAL D'OISE**

**Le 25/09/2019**

Olivier COLIN  
Directeur

## Commune de BEAUCHAMP

### Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

# 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 19-AR-022 du 20 septembre 2019, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et défini les modalités d'organisation de cette enquête.

**Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du lundi 14 octobre 2019, à 9 h 00 au jeudi 14 novembre 2019 17 h 30 inclus.**

A cet effet, par décision en date du 10 juillet 2019, le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PION, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

1/ Objet de l'enquête :

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;

- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;

- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

2/ Le siège de l'enquête :

L'enquête se tiendra en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat, 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat, aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00 ;

- Les mardis, mercredis, jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;

- Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 ;

- A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé :

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : [plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr)

4/ Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, 1, place Camille Fouinat, selon les jours et horaires suivants :

- Le lundi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- Le lundi 21 octobre de 16 h 00 à 19 h 00 ;

- Le samedi 26 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- Le jeudi 7 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- Le jeudi 14 novembre de 14 h 30 à 17 h 30.

5/ Rapport sur les incidences environnementales :

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan local d'urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>

6/ Formalités postérieures à la clôture de l'enquête :

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val-d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan local d'urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01 30 40 45 12 et du service urbanisme 01 34 18 39 50.

Nos références :

**6338654/1 /353171 / COMQ53/ /E1 - Enquête publique**

Vos références :

**MAIRIE DE BEAUCHAMP  
1 PLACE CAMILLE FOUINAT  
95520 BEAUCHAMP**

---

## **Attestation de parution**

**L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 95) , rubrique ANNONCES LEGALES le 25.09.2019**

Fait à Paris, le 25/09/19,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien – Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente

---

**LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires**

**Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : [legales@teamedia.fr](mailto:legales@teamedia.fr)**

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

---



## COMMUNE DE BEAUCHAMP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme  
(PLU)

Par arrêté en 18-AR-022 du 20 septembre 2018, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et défini les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :  
**Lundi 14 octobre 2018, à 09h00 au Jeudi 14 novembre 2018 à 17h30 inclus.**

A cet effet, par décision en date du 10 juillet 2018, le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PIGNON, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

1- Objet de l'enquête  
La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

La qualité environnementale, à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;

Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;

La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

2- Le siège de l'enquête  
L'enquête se tiendra en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp, ou toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de Beauchamp – 1 place Camille Fouinat – aux horaires habituels d'ouverture au public :

Les lundis de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;

Les mardis, mercredis, jeudis de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

Les vendredis de 09h30 à 12h00 ;

A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

3- Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : [plu@ville-beauchamp.fr](mailto:plu@ville-beauchamp.fr).

4- Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie – 1 place Camille Fouinat – selon les jours et horaires suivants :

Le lundi 14 octobre de 09h00 à 12h00 ;

Le lundi 21 octobre de 09h00 à 12h00 ;

Le samedi 26 octobre de 09h00 à 12h00 ;

Le jeudi 7 novembre de 09h00 à 12h00 ;

Le jeudi 14 novembre de 14h30 à 17h30.

5- Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

6- Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront cotés et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra être prise en compte de la délibération du

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN

Contact commercial: 01 8

CS 10817- 75738

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC:

Services Annonces légales et Judiciaires

mail : [legales@teamedia.fr](mailto:legales@teamedia.fr)

: 01 87 39 84 00

identifiant TVA : FR 78 389 505 850





35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **ASTRID BLERE**

DESTINATAIRE : **MAIRIE DE BEAUCHAMP**  
Service Urbanisme

Date et heure d'envoi : 08/10/2019 09:59:45

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72117393**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE - 2ème AVIS**  
**REVISION DU PLU**

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**LA GAZETTE DU VAL D'OISE**

**VAL D'OISE**

**Le 16/10/2019**

Olivier COLIN  
Directeur

## Commune de BEAUCHAMP

### Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 19-AR-022 du 20 septembre 2019, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et défini les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du lundi 14 octobre 2019, à 9h00 au jeudi 14 novembre 2019 17h30 inclus.

À cet effet, par décision en date du 10 juillet 2019, le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PION, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

#### 1/ Objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- la qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;

- le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;

- la prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

#### 2/ Le siège de l'enquête

L'enquête se tiendra en un lieu unique, la mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat, 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;

- Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- Les vendredis de 8h30 à 12h00 ;

- À l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

#### 3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : [plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr)

#### 4/ Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, 1, place Camille Fouinat, selon les jours et horaires suivants :

- Le lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00 ;

- Le lundi 21 octobre de 16h00 à 19h00 ;

- Le samedi 26 octobre de 9h00 à 12h00 ;

- Le jeudi 7 novembre de 9h00 à 12h00 ;

- Le jeudi 14 novembre de 14h30 à 17h30.

#### 5/ Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>

#### 6/ Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01 30 40 45 12 et du service urbanisme 01 34 18 39 50.

---

Nos références :

6340315/1 /353171 / COMR53/ /E1 - Enquête publique

Vos références :

MAIRIE DE BEAUCHAMP  
1 PLACE CAMILLE FOUINAT  
95520 BEAUCHAMP

---

**Attestation de parution**

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 95), rubrique ANNONCES LEGALES le 16.10.2019

Fait à Paris, le 08/10/19,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



---

**LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires**

**Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : [legales@teamedia.fr](mailto:legales@teamedia.fr)**

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

---

**COMMUNE DE  
BEAUCHAMP**

**PLAN D'AMÉNAGEMENT  
URBANISME (PAU)**

Par arrêté n° 20-04-023 du 20 septembre 2020, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'adoption d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et a fixé les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :  
- lundi 14 septembre 2020 à 08h00  
jusqu'au mardi 14 novembre 2020 à 18h00.

Après avoir été élu(e) en date du 10 juillet 2020, le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PIGNON, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

**1/ Objet de l'enquête**

L'enquête publique a pour objet le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp et les caractéristiques principales du projet concerné.

- La question environnementale à l'échelle du territoire, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour les habitants;

- Les déplacements écologiques à travers les déplacements sur vélo, l'usage des forces motrices aux caractéristiques des quartiers anciens et centres-villes existants, afin de conforter le caractère actif et attractif de Beauchamp en offrant des emplois et un environnement de la haute qualité;

- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et activités en par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au bien-être dans le cadre d'un cadre-vie résidentiel équilibré.

**2/ Lieu de l'enquête**

L'enquête se déroule en un seul lieu, la Mairie de Beauchamp, 1 place Danielle Couénot (CS20) Beauchamp, où sont accessibles gratuitement à l'enquête tous les documents de l'enquête et les documents explicatifs relatifs au contenu des orientations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête peut être consulté en mairie de Beauchamp - 1 place Danielle Couénot - sur Internet (adresse Internet : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr)).

- Les horaires de 08h00 à 18h00 en du lundi à vendredi;  
- Les horaires étendus, jusqu'à 18h00 à 19h00 et de 19h00 à 20h00;

- Les vendredis de 08h00 à 12h00;  
- À l'exception des vendredis, dimanches et jours fériés.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un point d'information situé en mairie de Beauchamp, sur Internet (adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr)).

Le dossier d'enquête publique sera également accessible sur le site Internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>.

**3/ Adresse de site Internet concernant le projet d'aménagement**

L'adresse du site Internet concernant le dossier d'urbanisme est accessible à l'adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

Le public pourra également consulter les documents et propositions par courrier électronique à l'adresse : [pa@ville-beauchamp.fr](mailto:pa@ville-beauchamp.fr).

**4/ Lieu, jour et heure où les documents sont déposés en mairie à la disposition du public**

Horaires de consultation en mairie :  
- Le lundi 14 septembre de 08h00 à 18h00;  
- Le mardi 15 septembre de 08h00 à 18h00;  
- Le mercredi 16 septembre de 08h00 à 18h00;  
- Le jeudi 17 septembre de 08h00 à 18h00;  
- Le vendredi 18 septembre de 08h00 à 18h00.

Horaires de consultation en mairie :  
- Le lundi 14 septembre de 08h00 à 18h00;  
- Le mardi 15 septembre de 08h00 à 18h00;  
- Le mercredi 16 septembre de 08h00 à 18h00;  
- Le jeudi 17 septembre de 08h00 à 18h00;  
- Le vendredi 18 septembre de 08h00 à 18h00.

**5/ Rapport sur les observations et conclusions**

Le rapport d'observations et conclusions sur le projet de PLU soumis à l'enquête publique est consultable en mairie de Beauchamp et sur le site Internet de la commune à l'adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

**6/ Faculté de participation à la séance de l'enquête**

A l'exception du délai de l'enquête, les registres sont ouverts à tout moment à l'exception des jours de l'enquête pendant un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête sous réserve de la présence de représentants de la commune.

Une enquête d'accompagnement de l'enquête publique sera réalisée à la Préfecture de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions finales de l'enquête sont accessibles au public en mairie de Beauchamp sur Internet (adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr)).

L'urbanisme est régi par le Code de l'Urbanisme, modifié, et ses décrets, ainsi que les arrêtés de l'urbanisme de l'enquête publique, divers arrêtés de planification par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier sont disponibles sur le site Internet de la commune : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

Le dossier d'urbanisme est accessible en mairie de Beauchamp et sur le site Internet de la commune à l'adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

Le dossier d'urbanisme est accessible en mairie de Beauchamp et sur le site Internet de la commune à l'adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

Le dossier d'urbanisme est accessible en mairie de Beauchamp et sur le site Internet de la commune à l'adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

Le dossier d'urbanisme est accessible en mairie de Beauchamp et sur le site Internet de la commune à l'adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

Le dossier d'urbanisme est accessible en mairie de Beauchamp et sur le site Internet de la commune à l'adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

Le dossier d'urbanisme est accessible en mairie de Beauchamp et sur le site Internet de la commune à l'adresse : [www.ville-beauchamp.fr](http://www.ville-beauchamp.fr).

COMMUNE DE BEAUCHAMP

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Arrêté n° 19-AR-022 du 20 septembre 2019, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et défini les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :

**Lundi 14 octobre 2019, à 9h00 au jeudi 14 novembre 2019 17h30 inclus.**

En effet, par décision en date du 10 juillet 2019, le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PION, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

### Objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

### siège de l'enquête

L'enquête se tiendra en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de Beauchamp - 1 place Camille Fouinat - aux horaires habituels de la mairie de Beauchamp - aux horaires habituels de la mairie de Beauchamp.

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;

et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobilisé spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

### **3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé**

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : [plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr)

### **4/Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public**

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie – 1 place Camille Fouinat – selon les jours et horaires suivants :

- Le lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- Le lundi 21 octobre de 16h00 à 19h00 ;
- Le samedi 26 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 7 novembre de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 14 novembre de 14h30 à 17h30.

### **5/Rapport sur les incidences environnementales**

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

### **6/Formalités postérieures à la clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01.30.40.45.12 et du service urbanisme 01.34.18.39.50.



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

---

Je soussignée Françoise NORDMANN, Maire de la commune de BEAUCHAMP, certifie que l’avis d’enquête publique relative à la révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Beauchamp est intégralement affiché aux différents emplacements d’affichage sur la ville :

- Mairie, 1 Place Camille Fouinat,
- En face du Foyer Eugène Robin, 60 avenue Anatole France,
- Au niveau de la Résidence Nungesser et Coli,
- Au niveau de l’avenue Carnot,
- Rond point Suzanne Degoix,
- Rond point de la Chasse,
- Chaussée Jules César (en face de la cité Cadoux),
- Au niveau de la gare,
- Au niveau de l’intersection chaussée Jules César/ Sainte Honorine,
- Au niveau de l’avenue Pierre Brossolette,

à compter du 25 septembre pour une durée de deux mois.

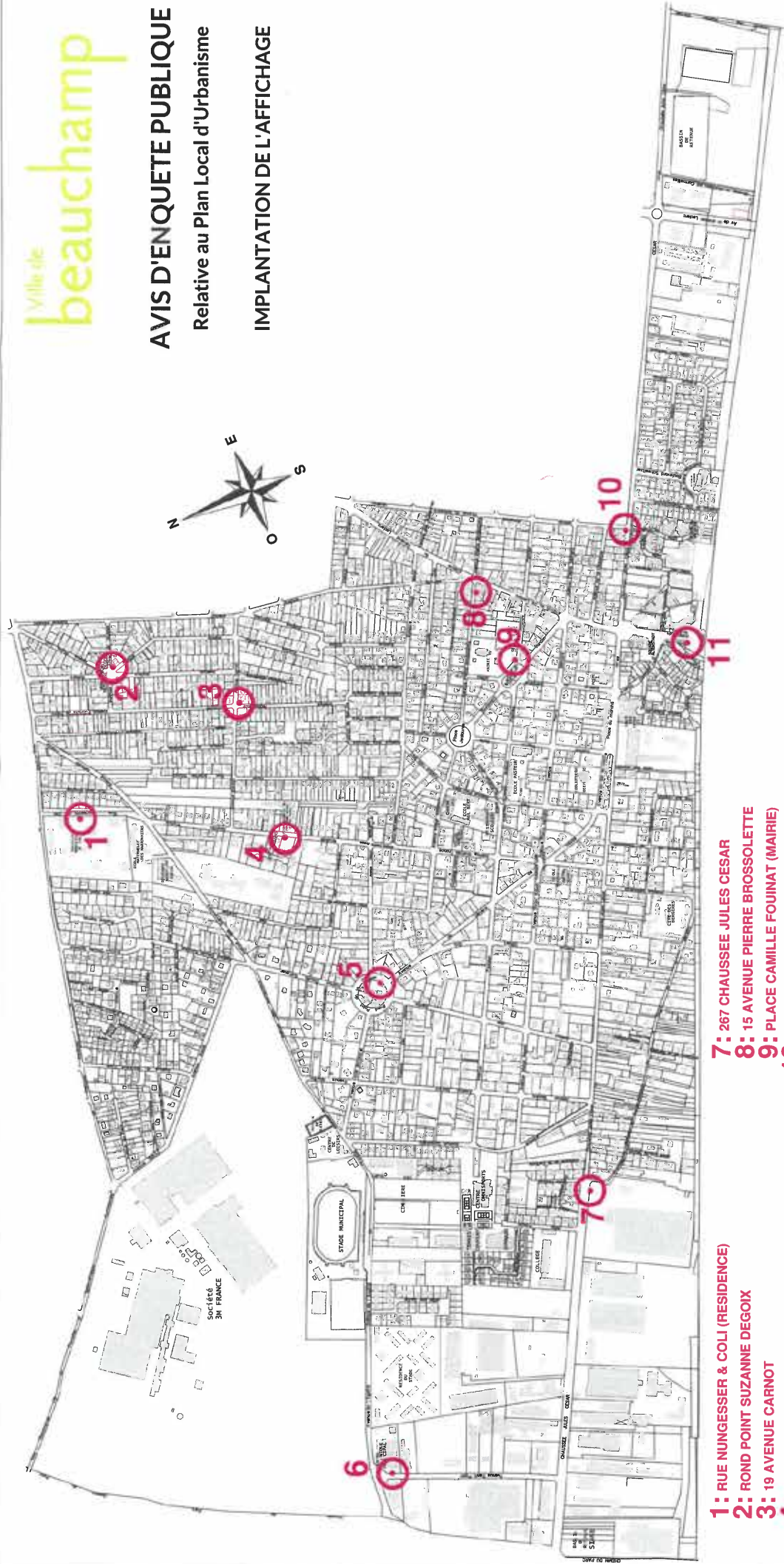
Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire



Françoise NORDMANN

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
Relative au Plan Local d'Urbanisme  
**IMPLANTATION DEL'AFFICHAGE**



- 1: RUE NUNGESSER & COLI (RESIDENCE)**
- 2: ROND POINT SUZANNE DEGOIX**
- 3: 19 AVENUE CARNOT**
- 4: 55 AVENUE ANATOLE FRANCE**
- 5: 2 ROND POINT DE LA CHASSE**
- 6: 24 RUE DENIS PAPIN (centre technique municipal)**

- 7: 267 CHAUSSEE JULES CESAR**
- 8: 15 AVENUE PIERRE BROSOLETTTE**
- 9: PLACE CAMILLE FOUINAT (MAIRIE)**
- 10: 100 CHAUSSEE JULES CESAR**
- 11: PLACE DE LA GARE**

**LEGENDE**



**PANNEAUX D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF**

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

---

Je soussignée Françoise NORDMANN, Maire de la commune de BEAUCHAMP, certifie que l’avis de prolongation d’enquête publique relative à la révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Beauchamp est intégralement affiché aux différents emplacements d’affichage sur la ville :

- Mairie, 1 Place Camille Fouinat,
- En face du Foyer Eugène Robin, 60 avenue Anatole France,
- Au niveau de la Résidence Nungesser et Coli,
- Au niveau de l’avenue Carnot,
- Rond point Suzanne Degoix,
- Rond point de la Chasse,
- Chaussée Jules César (en face de la cité Cadoux),
- Au niveau de la gare,
- Au niveau de l’intersection chaussée Jules César/ Sainte Honorine,
- Au niveau de l’avenue Pierre Brossolette,

à compter du 12 novembre pour une durée de trois semaines.

Fait pour servir et valoir ce que de droit



Le Maire

*Françoise Nordmann*  
Françoise NORDMANN

Annexe 9

COMMUNE DE BEAUCHAMP

# AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

## Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par lettre en date du 6 novembre 2019 Monsieur Philippe PIGNATARI, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, a décidé la prolongation de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp du fait d'incidents survenus au moment de l'être ouverte et de l'être poursuivie conformément à l'article 41 de la Loi n° 2010-121 du 10 février 2010 relative à l'égalité territoriale et de l'article 123 de l'Arrêté n° 123 du 10 février 2010.

**Cette enquête est prolongée jusqu'au 28 novembre 17h inclus :**

### 1. Rappel de l'objet de l'enquête

La commune de Beauchamp publie sur le portail de révision du PLU de la commune de Beauchamp, des caractéristiques de l'ensemble des projets d'aménagement.

La qualité environnementale de l'habitat de la commune vise à limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour les habitants.

Le développement économique à préserver de façon durable sur la ville, dans des formes adaptées, aux caractéristiques des quartiers existants et nouveaux et contre une déperdition, afin de conforter la capacité d'accueil de Beauchamp et de permettre une réponse au développement de la commune de façon durable.

La prise en compte de l'impact de l'aménagement du territoire de la ville par les habitants en matière d'habitat, d'équipements, services et modalités de prise en compte d'entreprises publiques de qualité, favorables à l'emploi et à la croissance de la commune de façon durable.

### 2. Localisation des lieux

L'enquête se tient au sein de la Mairie de Beauchamp, 1 place Charles Fournel 63121 Beauchamp cedex sur le portail de révision du PLU de la commune de Beauchamp.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Les horaires de l'enquête sont les suivants :  
Les mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.  
Les vendredi de 9h00 à 12h00 ;  
A l'exception des samedi, dimanche et jours fériés.

Le matériel de l'enquête peut être consulté sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

### 3. Dates de l'enquête publique et heures de l'enquête

L'enquête se tient au sein de la Mairie de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

### 4. Dates, lieux et heures de l'enquête publique

L'enquête se tient au sein de la Mairie de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le vendredi 22 novembre de 9h00 à 12h00 ;  
Le jeudi 28 novembre de 14h00 à 17h00

### 5. Rappel sur les modalités de consultation

Le public peut consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

### 6. Informations complémentaires à la date de l'enquête

Le public peut consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Le public peut également consulter les documents relatifs à l'enquête sur le site internet de la commune de Beauchamp, 1 place Charles Fournel - 63121 Beauchamp cedex.

Philippe PION  
Commissaire enquêteur

Date : 8 Novembre 2019

Madame le Maire de Beauchamp

OBJET : Prolongation de l'enquête publique en cours sur le PLU de Beauchamp

madame le Maire

Du fait d'éléments nouveaux méritant d'être approfondis sur le projet d'Ile de France Mobilité et de l'Agglomération Val Parisien sur le site Pontalis, je demande la prolongation de l'enquête publique en cours jusqu'au 28 Novembre avec l'organisation de deux permanences supplémentaires le 22 novembre de 9h à 12h et le 28 novembre de 14h à 17 h.

je vous invite à prendre de nouvelles dispositions d'information du public à mettre en œuvre dès le 12 novembre et de m'en adresser les justificatifs.

J'ai informé le Président du tribunal administratif de la situation.

Je vous adresse mes cordiales salutations

le commissaire enquêteur

philippe PION





35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **ASTRID PAYAN**

DESTINATAIRE : **MAIRIE DE BEAUCHAMP**  
Service Urbanisme

Date et heure d'envoi : 12/11/2019 09:49:32

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72144248**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE - 1ER AVIS -  
REVISION DU PLU**

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**LA GAZETTE DU VAL D'OISE**

**VAL D'OISE**

**Le 13/11/2019**

Olivier COLIN  
Directeur

**Commune de BEAUCHAMP**  
**Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**  
**1ER AVIS**  
**DE PROLONGATION D'ENQUÊTE**  
**PUBLIQUE**

Par lettre en date du 8 novembre 2019, M. Philippe PION commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise, a décidé la prolongation de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp du fait d'éléments nouveaux méritant d'être approfondis concernant le projet de d'Is de France Mobilités et de la CA Val Parisis sur le site de Pontalis.

Cette enquête est prolongée jusqu'au 28 novembre 17h inclus :

1/ Rappel de l'objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;

- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;

- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

2/ Le siège de l'enquête

L'enquête se tient en un lieu unique, la mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fournat, 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre peuvent être consultés en mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fournat, aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;

- Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- Les vendredis de 8h30 à 12h00 ;

- A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public peut prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public peut également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : [plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr)

4/ Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, 1, place Camille Fournat, selon les jours et horaires suivants :

- Le vendredi 22 novembre de 9h00 à 12h00 ;

- Le jeudi 28 novembre 14h00 à 17h00.

5/ Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>

6/ Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête prolongée, soit le 28 novembre 2019, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01 30 40 45 12 et du service urbanisme 01 34 18 39 50.

Nos références :

6345552/1 /353171 / COMR53/ /E1 - Enquête publique

Vos références :

MAIRIE DE BEAUCHAMP  
1 PLACE CAMILLE FOUINAT  
95520 BEAUCHAMP

---

**Attestation de parution**

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 95) , rubrique ANNONCES LEGALES le 13.11.2019

Fait à Paris, le 12/11/19,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



---

**LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires**

**Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : [legales@teamedia.fr](mailto:legales@teamedia.fr)**

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

---



**COMMUNE DE  
BEAUCHAMP**

**AVIS DE CONSULTATION D'URGENCE  
PUBLIQUE**  
Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme  
(PLU)

Par lettre en date du 8 novembre 2016, Monsieur Philippe FROU, coordinateur européen délégué par le Président du Tribunal Administratif de Caen/Paris, a décidé la participation de Beauchamp publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp du fait d'événements nouveaux mentionnés d'office aux fins de la révision du projet de loi de France Habitat et de la loi CA Val Parisien sur le cadre de l'urbanisme.

Consultation est proposée  
jusqu'au 28 novembre 2016 inclus

**1/ Objet de l'avis de consultation**  
La présente consultation publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale et la maîtrise de l'eau de la ville, ainsi que de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à travers la mise en place de zones d'activités et de services publics, afin de conforter le caractère actif et attractif de Beauchamp et de permettre des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville par les logements sociaux, équipements, services et commerces et par le maintien d'espaces publics de qualité dédiés au bien-être dans le cadre d'un cadre-vie résidentiel équilibré.

**2/ Le siège de l'urgence**  
L'urgence se tient en son lieu habituel, la Mairie de Beauchamp, 1 place Danielle Foulon 62250 Beauchamp, où toute correspondance possible relative à l'urgence pourra être adressée à Monsieur le coordinateur européen notamment par courrier électronique, par téléphone et contre-répertoire.

Le dossier d'urgence peut être consulté en mairie de Beauchamp - 1 place Danielle Foulon - aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- Les mardi, mercredi, jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Les vendredi de 09h30 à 12h00 ;
- À l'exception des vacances, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'urgence peut être consulté sur le site internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>

Le dossier d'urgence publique est également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr>

**3/ Adresse de site internet concernant la réglementation urbaine**  
L'adresse de site internet concernant le registre des modifications de l'urbanisme public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'urgence en la saisissant : <https://www.ville-beauchamp.fr>

et/ou en ligne sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Normandie : [www.lesseine-normandie.fr](http://www.lesseine-normandie.fr)

**4/ Liens, jours et heures où les renseignements sont ouverts au public :**  
Mairie de la commune de la Seine-Normandie  
1 place de la République - 76100  
Le samedi de 10h00 à 12h00  
Le mardi de 10h00 à 12h00

**5/ Rapports sur les installations :**  
Les rapports de prescription de P.L.U. soumis à l'avis public comportent un rapport sur les installations existantes ou pour l'installation envisagée consultable sur le site Internet : [www.lesseine-normandie.fr](http://www.lesseine-normandie.fr)

**6/ Formalités postérieures à la clôture de l'enquête :**  
A l'expiration du délai de l'enquête réglementaire, soit le 28 novembre 2014, les requêtes sont déposées par Monsieur le commissaire enquêteur auprès de Monsieur le Maire de la commune de la Seine-Normandie. Une copie de l'avis de l'enquête publique sera adressée à Monsieur le Maire de la commune de la Seine-Normandie. Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur sont remis à la disposition du public en mairie de la commune de la Seine-Normandie aux jours et heures indiqués ci-dessus pendant une durée de la date de clôture de l'enquête. L'apposition du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de la Seine-Normandie, dans les conditions prévues par l'article 106 du Code de l'urbanisme, est effectuée par Monsieur le Maire de la commune de la Seine-Normandie. Les informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès du service urbanisme au 02 35 40 45 12 et de service urbanisme au 02 35 40 38 53.

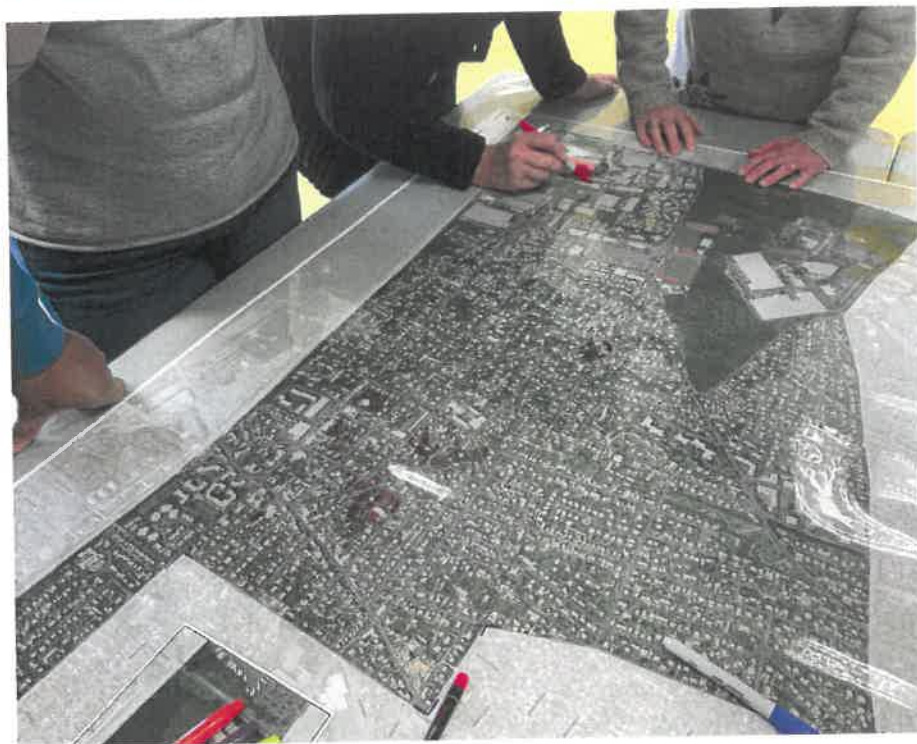
---

**LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires**  
**Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : [legales@teamedia.fr](mailto:legales@teamedia.fr)**  
CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00  
S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

---



## CADRE DE VIE URBANISME



La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit.

### PLU : POINT D'ÉTAPE

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Après l'arrêt du document lors du Conseil Municipal du 13 juin, celui-ci a été transmis aux entités publiques (État, Région, Département, Agglomération et communes riveraines) qui ont trois mois pour se prononcer.

L'enquête publique débutera entre mi-septembre et mi-octobre 2019. Tous les Beauchampoïses pourront alors se prononcer sur le contenu du PLU. Un commissaire enquêteur, désigné par le

Tribunal Administratif, encadrera cette procédure. Il rédigera un rapport de synthèse reprenant l'ensemble des avis. Au regard de ces éléments, l'équipe municipale pourra adapter le document arrêté au 13 juin 2019 avant de le présenter pour approbation au Conseil Municipal du 19 décembre.

Une fois procédé à la publicité réglementaire et au contrôle du service de l'État, le PLU s'appliquera à l'instruction de tous les dossiers d'urbanisme.

### LE GESTE ÉCOCITOYEN

**Tonte** - Pendant l'été tondez moins court et laissez l'herbe au sol. Vous réduisez ainsi le besoin en arrosage de votre jardin et contribuez à préserver les micro-organismes et à renforcer les racines de votre gazon. Vous pouvez vous en servir pour faire du compost. Tri-Action propose des composteurs en bois et

plastique de plusieurs volumes à petits prix. **Eco benne** - En déposant vos meubles dans une benne ECO-MOBILIER de la déchèterie de Bessancourt, vous faites vivre l'économie sociale et solidaire. Les meubles sont recyclés, traités à coûts réduits et valorisés au maximum.

### Travaux d'été



Outre l'entretien courant de remise en peinture dans les écoles pendant l'été, la municipalité va engager un certain nombre de travaux :

– **Changement des clôtures des écoles**  
Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité des écoles (PPMS), les clôtures de quatre écoles vont être changées et remplacées par de nouvelles à hauteur réglementaire d'1m80. Seule la clôture de l'école Paul Bert sera conservée, celle-ci respectant la réglementation en vigueur. Des visiophones vont également être installés dans les écoles ou modifiés s'ils étaient existants.

– **Normes d'accessibilité**

Des modifications vont être réalisées afin de mettre aux normes d'accessibilité certaines salles ou accès dans les établissements scolaires.

– **Crèche**

Une entreprise va procéder à la reprise des deux toitures du multi-accueil. Une zone de confinement va être créée dans le cadre du PPMS.

### Travaux chemin de Saint Prix



Courant juillet, les villes de Beauchamp et Taverny vont intervenir conjointement afin de reprendre la chaussée et certaines portions de trottoir. La durée des travaux est estimée à trois mois.